

A ET M IMMO

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 34B avenue Flourens Aillaud
04700 ORAISON
920 174 075 RCS MANOSQUE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 aout 2024**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le TRENTE AOUT
A DIX HEURES

Les associés de la Société A ET M IMMO, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Maxime BESSON, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Apolline LEGROS, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Apolline LEGROS, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination de nouveaux gérants en remplacement de Monsieur Marc LEGROS, démissionnaire,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Marc LEGROS de ses fonctions de gérant notifiée le 29 mai 2024 à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveaux gérants à compter du 30 août 2024 :

Apolline Odile Yvonne LEGROS
Née le 15 octobre 1991 à FONTAINE-LES-DIJON (21)
De nationalité française
Demeurant 34B avenue Flourens Aillaud 04700 ORAISON
Et de pour une durée indéterminée

Maxime Jonathan Aurélien BESSON
Né le 1^{er} juillet 1990 à MANOSQUE (04)
De nationalité française
Demeurant 34B avenue Flourens Aillaud 04700 ORAISON
Et de pour une durée indéterminée

Madame Apolline LEGROS et Monsieur Maxime BESSON exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Apolline LEGROS et Monsieur Maxime BESSON déclarent qu'ils acceptent les fonctions de gérant et qu'ils ne sont frappés par aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, Madame Apolline LEGROS et Monsieur Maxime BESSON percevront à compter du 1^e septembre 2024 une rémunération qui sera définie ultérieurement, lors d'une prochaine réunion en assemblée.

Les cotisations personnelles obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant seront prises en charge par la Société.

Les cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes seront également prises en charge par la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

Maxime BESSON

Accepte les fonctions de gérant

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Maxime Besson', written in a cursive style.

Apolline LEGROS

Accepte les fonctions de gérante

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Apolline Legros', written in a cursive style.